

Compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2023

Présents :

André Quemain, Thierry Camu, Julie Vernay, Martine Vernay, Irène Chevallier, Alain Huber, Laurene Bonnardel, Laura Solnon , Lionel Fiegel, Gérard Micoud, Rose-Ange Tolly.

Excusés :

Marie Claire Prach => pouvoir à Irène Chevallier
Valérie Bascop => pouvoir à Gérard Micoud
Nicolas Bury => pouvoir à André Quemain
Aurelien Willem => pouvoir à Julie Vernay

*Approbation du conseil municipal du 03 avril 2023

Vote : 15 voix pour – Compte rendu approuvé à l'unanimité

Demande par M le Maire de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Convention de concession de places de stationnement avec le promoteur MARTEL
- Cession d'une parcelle de terrain entre Colruyt et la commune.
- Cession de parcelle de terrain entre M Bourguignon et la commune.

Vote : 15 voix pour – demande de rajout de 3 délibérations approuvée à l'unanimité.

*Avenant N°1 marché de travaux d'aménagement de voirie lié à l'implantation du magasin Colruyt :

Des travaux complémentaires sont nécessaires. Coût total : 32 022.21€ HT

Ces travaux comprennent :

L'aménagement de trottoirs pour sécuriser la chaussée. Cout : 15 892.90€ HT

L'automatisation des feux tricolores. Coût 4 118.31€ HT

Le mur de clôture et de soutènement vers M Bourguignon. Coût : 12 011€ HT. M Bourguignon prendra 50% des frais à sa charge.

Vote : 15 voix pour – Avenant N°1 validé à l'unanimité.

*Règlement intérieur d'utilisation de la grange :

Alain Huber nous présente le règlement d'utilisation pour la location de la grange aux associations de la commune, suite à sa remise aux normes avec notamment :

- Mise en place des horaires
- Zone de sécurité entre les 2 poteaux vers l'entrée
- Plan des emplacement des stands
- Cautiion : 200€
- la puissance du compteur électrique

Mise en application : le 1^{er} mai 2023

Vote : 15 voix pour – règlement validé à l'unanimité

*Convention de concession de places de stationnement :

Projet derrière la mairie : Afin de répondre aux exigences réglementaires du plan local d'urbanisme, cette opération nécessite la création de 23 places de stationnement. Or, la configuration des lieux ne permet que la réalisation de 18 places de stationnement sur la parcelle.

Pour cette raison une convention de concession de places de stationnement sur le parking situé sur le tènement voisin doit être passée.

En contrepartie de l'occupation du domaine public la société MARTEL PROMOTION s'engage à verser une redevance annuelle d'un montant de 250€ par place de stationnement créée.

Vote : 15 voix pour – convention avec le promoteur validée à l'unanimité.

*Cession de parcelles appartenant à Colruyt au profit de la commune :

Suite aux travaux d'aménagement autour du magasin COLRUYT situé à l'Alouette, il a été convenu une cession de terrain à l'euro symbolique au profit de la commune, résultat de la division de la parcelle A666.

La parcelle anciennement A666 est découpée en plusieurs parcelles renumérotées A1494, A1495, A1496, A1497, A1499 pour une superficie totale de 639m².

Vote : 15 voix pour – validée à l'unanimité.

*Acquisition d'une parcelle de monsieur BOURGUIGNON :

Suite aux travaux d'aménagement lié au magasin COLRUYT et l'installation de feux tricolore au niveau de la Route de Ponas, un élargissement de la voirie est nécessaire au-devant de la parcelle A1267 appartenant à monsieur BOURGUIGNON.

Ainsi la parcelle A1267 est divisée en deux parties dont l'une est le long de la route de la route de Ponas d'une superficie de 18m² nouvellement cadastrée A1513.

Vote : 15 voix pour –validée à l'unanimité pour signature par M le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

*info PLU :

M le Maire a provoqué une réunion avec l'architecte, les services de l'état et le Scot pour faire le point sur l'avancement de la révision.

*Altair :

Les 7 sujets des prochaines projections seront :

- La Réunion
- Le Mékong
- Les peuples du nord
- Antarctique
- Le tour du monde en courant
- La Croatie
- Voix des Amériques

2 séances sont prévues pour les enfants. Elles auront lieu en journée. En attendant les sujets, M le Maire en parle avec la directrice de l'école.

*Lecture par M le Maire du courrier envoyé par l'équipe enseignante au sujet de la demande de VPI pour les classes de maternelles.

Aucun projet pédagogique n'est exprimé dans ce courrier. De plus une des professeurs des écoles de maternelle part à la fin de l'année. Cette demande n'a pas été incluse dans le vote du budget 2023. Cette demande sera revue en septembre.

*Invitation pour l'inauguration du chemin de croix de l'église St Antoine du Désert suite à sa restauration :

Les invitations pour le 02-06-2023 à 18h, seront faites par internet et par affiches.

*Commission solidarité :

Suite à la demande de logements d'urgence pour les malades pour permettre aux aidant de « souffler », l'ASR a refusé car elle considère que c'est de l'hospitalisation de jour.

Lors de la prochaine réunion il faudra définir : la catégorie d'urgence, la durée, les critères.

*le 16 mai 2023 réunion d'information du TE 38 à St Chef de 17h à 19h sur le SDIRVE (Schéma Directeur pour les Infrastructures des Recharges pour Véhicules Electriques).

*Plan communal de sauvegarde :

Création d'un groupe de travail. Alain Huber envoie les convocations pour le 22 mai 2023 à 20h.

*Fête du village :

Le 24 juin 2023 sous la même formule que l'année dernière.

Le dossier de demande de subvention à Culture + n'est pas encore fait. Alain Huber s'en occupe.

Animation musicale toute la journée

Proposition de repas pour midi :

Plancha avec viande et légumes 12€ /personne. Prévoir une salade, fromage et dessert.

Cochon à la broche avec accompagnement 19€/personne. Trop cher

Pour le soir voir avec l'auberge Dauphinoise pour une proposition. Alain Huber va les contacter.

*Maria Bonzi est arrêtée jusqu'à fin mai. Irène Chevallier et M le Maire assurent l'intérim.

Séance levée à 22H00

SIGNATURES

QUEMIN ANDRE	HUBER ALAIN	CHEVALLIER Irène	FIEGEL LIONEL
VERNAY JULIE	MICOUD GERARD	CAMU THIERRY	TOLLY ROSE-ANGE
PRACH MARIE-CLAIRE	VERNAY MARTINE	BASCOP VALERIE	BONNARDEL LAURENE
BURY NICOLAS	WILLEM AURELIEN	SOLNON LAURA	